

**MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L’ARTISANAT ET DU COMMERCE**

****Thème : « **Quel Financement des PME pour un Gabon Emergent? »**

Du 27 au 28 janvier 2014 –Chambre de Commerce Libreville

Rapport final

***(Version courte du rapport – version du 26/01/2014)***

Les 27 et 28 janvier 2014, s’est tenu à la Chambre de Commerce de Libreville, le Forum des PME organisé par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l’Artisanat et du Commerce.

Ce forum qui a réuni les opérateurs économiques, les agents de l’administration, les experts des banques et des institutions financières internationales a pour objectif d’explorer toutes les pistes pour trouver une issue au problème de financement des PME.

Quatre allocutions ont ponctué la cérémonie d’ouverture du forum.

Dans son intervention, l**e Président de la Chambre de Commerce,** après avoir remercié le ministère des PME pour l’organisation de ce forum thématique, a reconnu qu’il devient impérieux d’instaurer un véritable dialogue Public-Privé tri partite : Etat – PME – Etablissements bancaires, pour permettre un financement ambitieux et sécurisé des PME.

La Chambre de Commerce a pour ambition de contribuer au rétablissement de la confiance entre les PME et le système bancaire.

La Directrice Générale des PME, après les remerciements d’usage a présenté le cadre et l’intérêt du forum. Ainsi, l’oratrice a indiqué qu’il se crée dans notre pays, selon les statistiques du CDE, environ 7000 entreprises par an, toutes confrontées aux difficultés d’accéder au financement bancaire.

Aussi, face à cette impasse, le Gouvernement a instruit le Ministère en charge des PME, d’organiser le présent forum afin de trouver des solutions durables aux questions de financement des PME, pour qu’elles puissent contribuer au maintien de la croissance économique soutenue par la création d’emplois et le renforcement de l’investissement productif dans divers secteurs.

Dans son allocution d’ouverture, **Monsieur le Ministre des PME, le Professeur Fidèle MENGUE ME ENGOUANG** ainvité les participants au forum, à se pencher sur la possibilité de création par l’Etat d’un fonds de garantie bancaire qui permettrait de rassurer les banques et de minimiser le risque que représentent les prêts accordés aux PME.

Les travaux se sont déroulés en cinq sessions :

* **La Session inaugurale** dédiée aux expériences de financement des PME au Gabon et au Sénégal ;
* **La 2e Session** a examiné les difficultés des PME à accéder au financement bancaire ;
* **La 3e Session** a analysé les difficultés des banques à accorder des financements aux PME ;
* **La Session spéciale** a axé ses travaux sur la création par l’Etat d’instruments financiers dédiés aux PME ;
* **La Session internationale** a présenté les possibilités de financement des PME par les institutions financières internationales.

**Session inaugurale : les expériences de financement des PME**

Cas du Gabon présenté par Mr NGOLO ALLINI, Directeur Général de l’Economie

Pour palier les insuffisances qui minent le bon fonctionnement de l’économie gabonaise, à savoir : la faible diversification de l’économie gabonaise, dominée par l’exploitation des matières premières, la hausse du chômage, l’absence d’une classe d’hommes d’affaires gabonais, l’Etat a mis en place, au plan institutionnel, des structures de financement et d’encadrement des PME. Il s’agit notamment de la BGD, FAGA, BNCR, FODEX, PROMOGABON.

Au plan juridique et fiscal**, on cite :**

* la loi n° 1/81 du 08 juin 1981 instituant des mesures administratives et financières propres à promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises;
* la loi n°016/2005 Portant promotion des PMI /PME qui prévoit des incitations en faveur des PME, notamment l’exonération pendant cinq (5) ans de l’impôt sur les bénéfices et de taxes de douanes sur les intrants;

Sur l’accès aux Marchés Publics

▪ le décret n°416/PR du 18 mars 1985 portant code des marchés publics précise les conditions d’accès aux marchés publics.

Malgré ces initiatives, les résultats atteints par les différentes entités mises sur pied ont été mitigés. En dehors de la BGD, la majorité de ces structures ont été mises en liquidation du fait de leur inefficacité (BNCR, FODEX, FAGA,…).

Ces échecs s’expliquent notamment par :

* le manque de rigueur de certaines banques commerciales partenaires;
* l’absence d’accompagnement de promoteurs dont beaucoup ont fait faillite et n’ont pas remboursé les crédits;
* la mauvaise foi de certains prétendus promoteurs qui ont voulu profiter indument des ressources publiques;
* la faiblesse des ressources mises à disposition (subventions).
* le manque d’expérience de certains promoteurs dont les entreprises finissaient par la faillite.

- le contexte d’impunité qui a encouragé certains compatriotes à ne pas honorer leurs engagements vis-à-vis de la banque.

**Esquisses de solutions**

- la restructuration des entités existantes (PROMOGABON) ou la création de nouvelles structures de soutien aux PME, notamment les pépinières d’entreprises qui peuvent offrir aux PME, un large éventail de services de consultation (professionnelle et financière), de services administratifs communs (secrétariat...) et d’infrastructures matérielles ;

**-** le renforcement des capacités (financières et managériales) des établissements de micro finance qui ont vocation à accompagner les petites entreprises ;

- le développement du capital investissement ou capital risque sur la base du décret n° 955/PR du 1er août 2011 fixant les conditions d’exercice de l’activité de capital investissement ;

- la mise sur pied d’un fonds pour le développement des PME comme annoncé par le Chef de l’Etat dans son message à la Nation du 16 août 2013…

**L’expérience du Sénégal**

Mme Régina MBODJ, DGA du CTIC (croissance TIC) qui est un incubateur d’entreprises du Sénégal initié par la fondation des incubateurs des TIC au Sénégal fruit d’un partenariat public privé. La fondation réunit 21 membres dont 2/3 provenant du secteur privé.

Apres avoir testés la collaboration avec plusieurs banques sans succès, l’idée leur est venue de chercher des alternatives au financement traditionnel des banques et entreprises de micro finance.

En 2011, ils ont lancé le club des investisseurs ou business angels qui a réuni une quinzaine de chefs d’entreprises dans plusieurs domaines. Timidement le club a commencé à prendre ses marques et c’est en 2012 que le club a commencé à être structuré et à recevoir les premiers projets souhaitant recevoir du financement.

A noter que les membres du club ne viennent pas seulement avec le financement mais aussi utilisent leur réseau et carnet d’adresse pour aider les entreprises à décrocher des marchés et à avoir accès aux décideurs.

Pour l’intervenant, le financement des PME peut trouver une réelle alternative autour d’un club d’investisseurs.

A coté, ils vont aussi lancer une plateforme de crowdfunding (financement participatif) afin d‘aider aussi les porteurs de projets et les PME à avoir accès au financement.

**Session 2 : Difficultés des PME à accéder au financement bancaire**

Deux communications ont été développées dans cette session : une de la Chambre de Commerce et l’autre de Agir pour une Jeunesse Autonome (l’APJA).

La chambre de commerce a dressé un état des lieux du contexte national marqué par un système bancaire solide, surliquide depuis plus d’une décennie et attractif qui présente une offre commerciale diversifiée.

L’intervenant a souligné la difficile identification des PME, majoritairement unipersonnelles et dont l’activité est difficilement appréciable. Il a également relevé les nombreuses réformes entreprises dans le cadre du PSGE en vue de créer un cadre favorisant l’éclosion d’un entrepreneuriat national et dynamique.

Les obstacles rencontrés par les PME sont essentiellement liées aux conditions contraignantes des banques au soutien insuffisant de l’Etat et à la mauvaise structuration des PME.

**Les pistes de solutions :**

* le renforcement des capacités des chefs d’entreprises dans tous les domaines de l’organisation d’une PME (Management, comptabilité, RH, etc.)
* l’assistance dans le développement de la PME via le Centre de Gestion Agréé de la Chambre de Commerce du Gabon.
* la signature de partenariats entre le CGA et des établissements de crédits facilitant l’accès à ses membres à des lignes de crédits.
* la mise en place d’un fond de garantie dédié aux PME.
* la création d’un établissement bancaire pour le financement des PME.
* la promotion des activités de capital-risque
* la mise en place d’un club de Business Angels, investisseurs particuliers souhaitant investir dans des projets ou PME.
* la création de sociétés de caution mutuelle

**Concernant l’APJA**

Les obstacles à la réussite entrepreneuriale sont connus :

* difficultés d’accès au financement difficulté à prouver la rentabilité de son projet et à apporter des garanties) ;
* coût prohibitif de l’emprunt ;
* manque de connaissance dans le montage du projet d’entreprise : comment mener une étude de marché, élaborer un business plan adapté au marché, convaincre des investisseurs ;
* difficulté d’accès aux marchés (barrières à l’entrée, manque de partenaires d’affaires, stratégie commerciale inadaptée) ;
* problèmes de gestion : mauvaise comptabilité, mauvais recrutements, fraudes non détectées, mauvaise maîtrise des risques et aléas ;
* réseau insuffisant. Manque de mentors, de partenaires. Sentiment de solitude de l’entrepreneur.

Trois propositions pour l’appui à l’entrepreneuriat :

* la création de centres de gestion agrée ;
* la mise en place d’un fonds de garantie pour les pme ;
* continuer d’utiliser les NTIC pour l’aide à la création et la promotion des pme.

**Session 3 : les difficultés des banques à accorder des financements aux PME**

Dans cette session a donné lieu à trois communications. Il s’agit des banques BGD, UGB, et ECOBANK.

**A/ Communication de la BGD :**

**Exposant : Monsieur OWONO MBA, Directeur Général**

Après une brève présentation de la structure et des produits de la BGD. L'exposant pour respecter le temps qui lui a été assigné s'est appesanti sur les difficultés et les recommandations suivantes:

Difficultés liées aux financements des PME :

* Moyens financiers mis à la disposition des institutions insuffisants
* Absence de notoriété;
* Contrôle insuffisant des institutions en charge de l’accompagnement des PME;
* Encadrement des promoteurs insuffisants ;
* Fiabilité des informations
* Qualité du management
* Confusion sur le patrimoine
* Non-respect des engagements pris

**Recommandations** :

* Améliorer la qualité des dossiers avec l’appui de PROMOGABON et de la Chambre de Commerce;
* Renforcer les capacités de gestion et de management avec l’appui de la Chambre de Commerce;
* Développer et encourager la mise en place de coopératives, en particulier pour les PME du secteur agricole;
* Développer et renforcer la culture de l’effort et de la tenue des engagements pris.
* Améliorer les délais de traitement des dossiers;
* Élargir la gamme des prestations (moyens de paiement);
* Renforcer et optimiser le volet conseil et assistance;
* Signer un partenariat avec la Chambre de Commerce pour optimiser l’étude et le traitement des dossiers de demande de crédits;
* Mettre en de place de nouveaux produits adaptés aux besoins spécifiques de toutes les catégories de PME (TPE, Artisans…)
* Améliorer l'accompagnement en amont par:
* un renforcement des capacités d'intervention de PROMOGABON
* un renforcement et une optimisation des capacités des autres structures pouvant ou devant intervenir en amont (Chambre de Commerce)
* Renforcer et augmenter les ressources financières de la BGD;
* Mettre en place des mesures incitatives pour la création et le fonctionnement des coopératives;
* Mettre en place un fonds de capital-risque.

**B/ Communication UGB :**

Exposant : Monsieur le Directeur Général Adjoint

L'exposant après avoir longuement présenté les types de produits que l'UGB propose aux différentes PME a évoqué les difficultés et les recommandations suivantes:

Difficultés de financement des PME :

* L’absence de Fiabilité des informations produites ;
* Le problème de management et d'organisation ;
* L'Environnement, le cadre juridique et réglementaire inadaptés.

 Recommandations:

* Encadrement des entrepreneurs (formation, assistance technique et comptable) à travers une structure ;
* Apport en fonds propres par d’autres leviers de financement (capital risque ou fonds d’aide).
* Mise en place d’un fonds de garantie fiable.
* Diversification des PME dans d’autres secteurs par des conditions incitatives (subventions, aides, avantages fiscaux, etc.).
* Amélioration du cadre juridique pour la protection des banques (actions juridiques, mise en jeu des garanties personnelles et hypothécaires).

## C/ Communication ECOBANK :

Le représentant d'ECOBANK a évoqué comme difficultés au financement :

* Absence de personnalité morale
* Inexpérience du promoteur
* Sous-capitalisation chronique
* Absence d'états financiers ou états financier peu fiables
* Absence de prévisions d'activité
* Refus des promoteurs de donner garanties
* Délais de règlement longs pour les opérateurs fournisseurs de l'Etat

**Recommandations :**

* Constitution légale de la PME
* Capitalisation adéquate
* Regroupement en GIE
* Se doter en assistance comptable, financière, juridique dès la création
* Démystifier l’apport en garantie et sécurité
* Diversification du portefeuille client surtout lorsque la PME travaille avec l’Etat

**Session 4 : possibilités de financement des pme par les institutions**

**financières internationales**

Les travaux de cette session ont porté sur la création par l'Etat d'un instrument financier dédié aux PME.

Présidée par M. Alain REMPANOT, Directeur General de la Chambre de Commerce, les communications ont eu lieu dans l’ordre suivant:

-Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) ;

-BGFI-BANQUE ;

-Banque de l'Habitat Gabonais.

Dans leurs interventions respectives, le Directeur Général et le Directeur des Etudes, des Stratégies et de participation de la Caisses de Dépôts et Consignations, ont relevé que leur institution financière est un instrument d'investissement de long terme et d'épargne. Elle sert de soutien ou d'appui aux entreprises structurées et organisées. Elle est un appui aux politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales en matière de développement.

A cet effet, elle assure quatre grandes fonctions:

* sécurité et rentabilité des fonds qui lui sont confiés;
* les services dits bancaires à sa clientèle;
* le soutien à la création d'entreprises et le financement des secteurs stratégiques, prioritaires et /ou porteurs;
* l'investissement pour son compte propre ou pour le compte des tiers, notamment en matière de développement territorial.

Toutefois, il est à noter que la Caisse de Dépôt et de Consignation n'est pas une banque, mais elle reste un investisseur institutionnel permettant d'analyser les fonds des entreprises.

Par ailleurs, la Caisses de Dépôts et Consignations peut consolider les fonds propres d'une entreprise à condition que l'entreprise accepte d'ouvrir un capital sur les prises de participation à hauteur de 35 % maximum.

Enfin, la Caisse de Dépôts et de Consignation a fait mention d'un nouveau Fonds OKOUME qui

devrait fournir de nouveaux instruments tels que : le Capital-risque, le capital transmission.

Mr Donald KOMBILA, chargé d'affaire en communication de la BGFI-BANQUE a rappelé que la banque joue le rôle d'intermédiaire entre les agents en besoin de financement et les agents à capacité de financement.

La BGFI met des resserves quant à la création d’une banque des PME. Elle suggère la mise en place d'un Fonds d'aide, permettant l’obtention d'un financement bancaire en se portant caution de l'emprunteur. Toutefois, un tel fonds, comporte des limites, notamment :

- des procédures longues;

- des problèmes d'alimentation du Fonds;

- des problèmes de garantie du Fonds;

- des problèmes liés à l’évaluation du risque;

- le respect du cadre du cadre réglementaire.

L'expert BGFI a par ailleurs suggéré un système de rotation des entreprises qui mettraient l'accent sur :

- la nécessité de recenser, classer et évaluer les PME par secteur d'activité;

- la sensibilisation aux métiers et la généralisation de la sous-traitance avec les majors.

Le Directeur de Marketing BHG, Madame MAEVA CHAVILLO, quant à mis un accent particulier sur la nécessité de voir les entreprises se structurer afin de mieux maitriser les rouages en matière de gestion et de financement des projets.

Au terme de ces trois communications, les responsables et les experts de différentes institutions ont suggérés aux PME de se regrouper et d'intégrer le Centre de gestion agréé qui servira d’instrument d'intermédiation entre elles et les banques.

Un certain nombre de recommandations on également étés retenues&

* **Du côté de l’Etat :**
1. Améliorer le cadre règlementaire des PME pour créer des opportunités d’affaires ;
2. Améliorer la capacité des PME en renforçant le partenariat BGD/IFC ;
3. Rationaliser les missions des différents départements devant composer le One Stop Shop ;
4. Mettre en place une structure nationale ou joint-venture pour la réalisation des études de faisabilité des projets ;
5. Promouvoir la création des entreprises en joint-venture (revoir la charte des investissements) ;
6. Assurer l’encadrement juridique et comptable des PME ;
7. Former les jeunes entrepreneurs en management ;
8. Initier par des incitations fiscales un partenariat **Etat-Universités-entreprises** pour des recrutements et stages en entreprises ;
9. Intégrer la culture entrepreneuriale dans les programmes scolaires ;
10. Promouvoir l’implantation des grandes entreprises dans toutes les provinces et dans les tous les secteurs à forte valeur ajoutée pour soutenir la sous-traitance des PME gabonaises ;
11. Parallèlement, favoriser le développement des PME locales ;
12. Diversifiiez les sources de financement des PME en nouant le partenariat avec Caisse de Dépôt et de Consignation pour permettre aux PME gabonaises d’accéder au prochain Fonds OKOUME caractérisé par le Capital-risque, Capital-développement, Capital de transmission (LBO) et le Fonds de retournement ou de mezzanine ;
13. Créer une Banque des PME.
* **Coté des institutions financières internationales :**
1. Rendre effective l’outil d’accompagnement des PME : « **le FONDS CATALYTIQUE** » ;
2. Mettre en œuvre la Boîte à outils PME « SME Toolkit ;
3. Accélérer le processus d’un One Stop Shop (Guichet Unique) pour la promotion des investissements et des exportations, la création et l’accompagnement des entreprises ;
4. Renforcer le Partenariat entre la BAD et l’Etat Gabonaispour intensifier les négociations des différents produits financiers mis aux profits des PME ;
5. Inciter l’AFD à prendre plus de risque au moment du rejet du dossier PME par la Banque bénéficiaire du Fonds ARIZ, pour augmenter de façon considérable le nombre des PME financées.
* **Du coté des PME :**
1. Former les ressources humaines, des PME-PMI, en adéquation avec les métiers spécifiques liés à leur activité.

**En conclusion :**

Le Forum des PME aura permis de mobiliser l’ensemble des acteurs économique et de partager la vision de création de structures d’accompagnement des PME dans le cadre du Financement.

A l’issue de ces travaux, il a été retenu la création des différentes structures suivantes :

* Le fonds de garantie ;
* Le fonds de capital-risque ;
* Le fonds d’investissement ;
* La banque des PME ;
* Le centre de gestion agréée.

Fait à Libreville, le 28 janvier 2014.